

## **Résolution 646**

### **contre l'augmentation des primes d'assurance-maladie**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que les primes d'assurance-maladie vont augmenter en moyenne, dans notre canton, de 3,2% en 2011 ;
- que les coûts de la santé n'ont augmenté que de 0,8 % dans le canton de Genève, sur les 12 derniers mois ;
- que les primes des jeunes adultes vont augmenter de plus de 10 % ;
- que les familles seront particulièrement touchées par ces hausses ;
- que les caisses-maladie ont constitué des réserves nettement supérieures au minimum légal (+ 40%) ;
- que les assurances Supra et Assura ont décidé de transférer, dans d'autres cantons, les réserves constituées par les assurés genevois ;
- que le Conseil national a adopté en urgence le principe de cantonalisation des réserves, sans être suivi par le Conseil fédéral,

invite le Conseil d'Etat

- à faire part au Conseil fédéral de la perte de confiance des assurés genevois et de leur profonde désapprobation à l'égard du système actuel de surveillance des caisses-maladie ;
- à soutenir le Conseil fédéral dans sa volonté de réformer le mode de surveillance de la LAMal, dans les délais les plus brefs, en veillant particulièrement aux mesures suivantes :
  1. renforcer le contrôle sur les caisses-maladie, notamment par la possibilité pour l'OFSP d'avoir accès aux comptes de celles-ci, et d'approuver ou de refuser les propositions de primes ;
  2. renforcer les prescriptions sur la présentation des comptes des caisses-maladie (cahiers des charges de la fiduciaire) ;

3. ne pas tolérer les subventions croisées et veiller à ce que les primes correspondent annuellement, dans chaque canton, aux coûts effectifs ; vérifier l'étanchéité des comptes entre les assurances d'un même groupe.
- à inviter le Conseil fédéral à soutenir l'initiative genevoise demandant la cantonalisation des réserves des caisses-maladie.